

# **TARIFS GÉNÉRAUX DES DROITS D'ENTRÉE ET DES COTISATIONS ANNUELLES**

INTERNATIONAL GOLF & LEISURE SA

**Valables pour l'année 2020**

Les tarifs s'entendent hors TVA 3%

**Les droits d'entrée et les cotisations ne sont  
ni remboursables ni transférables à un tiers.**

**LE GOLF CLUB CLERVAUX SE SITUE À ESELBORN,  
À 3 KM DE CLERVAUX**

**ADRESSE:**

**22, MECHERWEE  
L-9748 ESELBORN**

**TEL.: (00352) 92 93 95 70**

**FAX: (00352) 92 94 51**

**[www.golfclervaux.lu](http://www.golfclervaux.lu)**

**[info@golfclervaux.lu](mailto:info@golfclervaux.lu)**

## FORMULES SANS PAIEMENT D'UN DROIT D'ENTRÉE

### I. FULL MEMBER

PAIEMENT ANNUEL PAR ADULTE **1.580,00 €**

### II. TARIFS SPÉCIAUX POUR JUNIORS

#### OPTION A POUR JEUNES < 15 ANS

Au cas où l'un des parents est membre définitif du Golf Club Clervaux, l'enfant est exempt du paiement d'une cotisation annuelle jusqu'à l'âge de 15 ans révolus. Toutefois, les jeunes doivent répondre aux mêmes conditions d'accès au parcours que les adultes.

#### OPTION B POUR JEUNES < 15 ANS

<b>COTISATION ANNUELLE « JA » 2020 = 149,00 €</b>
---

Cette formule est valable pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans dont aucun des parents n'est membre du Golf Club Clervaux. Toutefois, les jeunes doivent répondre aux mêmes conditions d'accès au parcours que les adultes.

#### OPTION C POUR JEUNES < 21 ANS OU ÉTUDIANTS < 25 ANS

<b>COTISATION ANNUELLE « MJ » 2020 = 249,00 €</b>
---

Cette formule est uniquement valable pour les jeunes gens entre 16 et 21 ans. Toutefois, les jeunes doivent répondre aux mêmes conditions d'accès au parcours que les adultes.

### III. MEMBRE AVEC PAIEMENT D'UN GREENFEE

PAIEMENT ANNUEL PAR ADULTE **380,00 €**

Contre paiement de cette cotisation annuelle, vous profitez en tant que membre « MGF » d'une remise de 25% sur le tarif normal du greenfee. Le paiement du greenfee à tarif réduit est obligatoire avant chaque départ, tout comme le port du bag tag y relatif sur votre sac de golf. La présentation de cette pièce peut vous être demandée lors d'un contrôle sur le parcours.

<b>FORMULES AVEC PAIEMENT D'UN DROIT D'ENTREE</b>
---

<b>FULL MEMBER</b>
--------------------

**I. MEMBRE INDIVIDUEL**

1) VERSEMENT UNIQUE	<b>2.500,00 €</b>
2) 1 <sup>er</sup> VERSEMENT	1.250,00 €
+ 6 MENSUALITÉS DE 225 €	<u>1.350,00 €</u>
	2.600,00 €
3) 12 MENSUALITÉS DE 225 €	2.700,00 €

<b>COTISATION ANNUELLE 2020 = 1.313,00 €</b>
--

**II. COUPLE MARIÉ**

1) VERSEMENT UNIQUE	<b>5.000,00 €</b>
2) 1 <sup>er</sup> VERSEMENT	2.500,00 €
+ 12 MENSUALITÉS DE 225 €	<u>2.700,00 €</u>
	5.200,00 €
3) 24 MENSUALITÉS DE 225 €	5.400,00 €

<b>COTISATION ANNUELLE 2020 = 2.503,00 €</b>
--

1<sup>ière</sup> cotisation : 1.313,00 €

Cotisation du conjoint : 1.190,00 €

## SOCIÉTÉS

OPTION A : VERSEMENT UNIQUE

**3.718,00 €**

**COTISATION ANNUELLE 2020 = 1.806,00 €**

- A 1 1 membre nominatif de la société (désigné pour une année entière) a le droit de pratiquer le golf suivant les conditions générales d'accès au parcours reprises au règlement interne du Golf Club Clervaux.
- A 2 Les invités de la société, titulaires d'une carte de membre-joueur d'un club agréé et pouvant satisfaire aux conditions d'aptitude au jeu de golf, sont admis au parcours contre greenfee.
- A 3 **20 bons gratuits** pour **greenfee en semaine, valables 1 année**, sont annuellement à la disposition de la société pour leurs invités, avec possibilité d'achat subséquent de greenfees à 10% de réduction. Un bon est valable pour une seule journée (9 ou 18 trous) et pour une même personne. Le bon doit porter le **cachet de la société** et le nom du joueur.

OPTION B : VERSEMENT UNIQUE

**6.197,00 €**

**COTISATION ANNUELLE 2020 = 2.805,00 €**

- B 1 2 membres nominatifs de la société (désignés pour une année entière) ont le droit de pratiquer le golf suivant les conditions générales d'accès au parcours reprises au règlement interne du Golf Club Clervaux.
- B 2 Invités de la société : idem A 2
- B 3 Greenfees : idem A 3

OPTION C : VERSEMENT UNIQUE

**8.676,00 €**

**COTISATION ANNUELLE 2020 = 3.710,00 €**

- C 1 3 membres nominatifs de la société (désignés pour une année entière) ont le droit de pratiquer le golf suivant les conditions générales d'accès au parcours reprises au règlement interne du Golf Club Clervaux.
- C 2 Invités de société : idem A 2
- C 3 Greenfees : idem A 3

## IV. GÉNÉRALITÉS

Seuls les membres du Golf Club Clervaux (jeunes ou adultes) qui ont suivi les séances de règles de Golf et passé avec succès le test du parcours compact, ont l'accès au parcours principal et aux tournois. Les conditions restent valables pour les enfants des membres.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

**Les droits d'entrée et les cotisations ne sont ni remboursables ni transférables à un tiers**

#### **DROIT D'ENTRÉE**

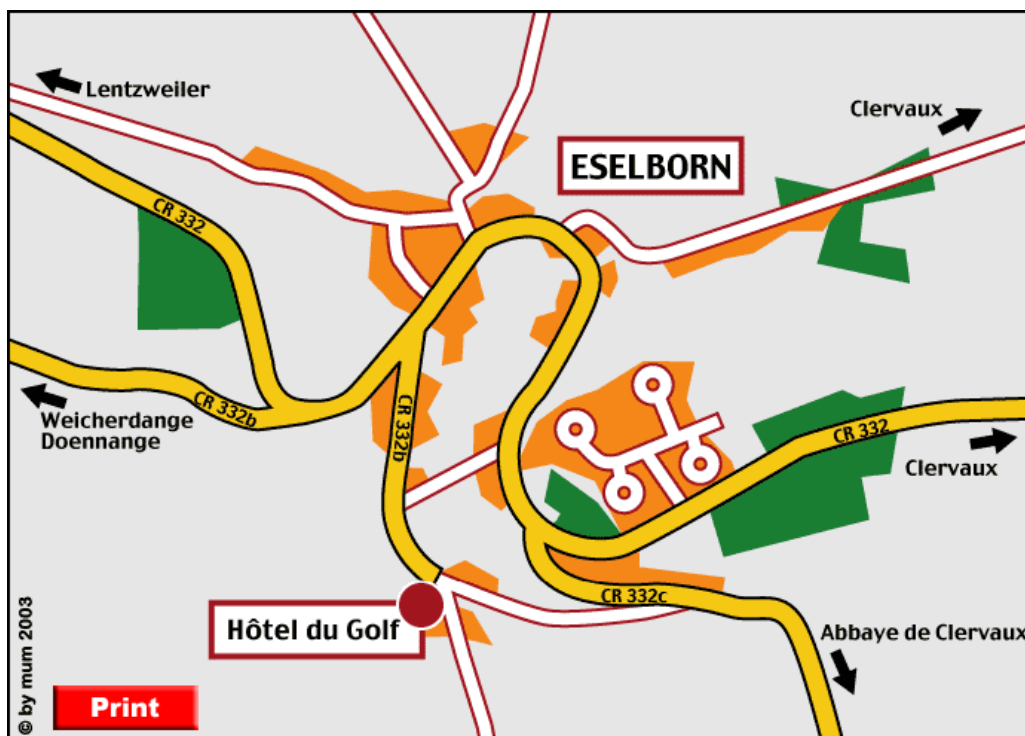
**Payable dès la confirmation d'admission au club suivant toute demande d'inscription.**

#### **COTISATION ANNUELLE**

**La facture y relative est envoyée début janvier de chaque année. Elle est payable endéans 8 jours.**

#### **RELATIONS BANCAIRES**

**BIL - BANQUE INTERNATIONALE  
A LUXEMBOURG  
IBAN LU73 0026 1143 0000 0000**





# DEMANDE D'INSCRIPTION

(Prière de signer les 2 pages)

NOM	PRENOM
ADRESSE	
CP	LOCALITE
TEL	MAIL
PROFESSION	
DATE DE NAISSANCE / /	LIEU DE NAISSANCE
<input type="checkbox"/> GOLFEUR	HCAP: <input type="checkbox"/> DEBUTANT

J'opte pour la formule suivante:

MEMBRE « NEW MEMBER PACKAGE »

MEMBRE JUNIOR

MEMBRE MGF (paiement du greenfee)

MEMBRE A L'ANNEE (sans paiement du droit d'entrée)

MEMBRE (paiement du droit d'entrée)

MEMBRE COUPLE

LE DROIT D'ENTRÉE SERA PAYÉ

EN 1 FOIS

A 50% + 6 MENSUALITÉS

EN 12 MENSUALITÉS

Signature page 1: \_\_\_\_\_

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions suivantes:

**Le droit d'entrée et la cotisation annuelle ne sont ni remboursables ni transférables à un tiers.**

Seuls les membres du Golf Club Clervaux (jeunes ou adultes) qui ont suivi les séances de règles de Golf, passé avec succès le test pratique du parcours compact et **qui se sont acquittés du paiement de la cotisation "FULL MEMBER"** ont l'accès au parcours principal et aux tournois. Les conditions restent valables pour les enfants des membres.

Chaque membre doit obligatoirement remettre au secrétariat une **attestation de sa compagnie d'assurance**, certifiant qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant également la pratique du Golf.

Je soussigné(e) m'engage à payer annuellement la cotisation avant le 15 janvier de chaque année. La cotisation annuelle est due même si je n'ai pas l'intention ou la possibilité de jouer durant l'année, quel qu'en soit la raison. La cotisation pourra varier d'une année à l'autre.

Le droit d'entrée et la cotisation seront facturés lors de la confirmation de votre adhésion.

Je déclare avoir reçu et lu le règlement d'ordre intérieur du Golf Club Clervaux asbl.

Fait en deux exemplaires à Eselborn (Clervaux),

le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 202\_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

**Pour toute information supplémentaire,  
téléphonez au (00352) 92 93 95 70**